

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement, place de la république à coté du monument aux morts sur quatre places de stationnement, rue Jean Baptiste de la Salle au droit du N° 9 sur deux places de stationnement, pour permettre à l'institut L' INRAP le déplacement du monument aux morts, dans le cadre d'une fouille archéologique préventive, il convient de prendre toutes disposition pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers.

N° 2021-28934.

ARRETONS

Article 1.

A compter du 14 octobre 2021 et jusqu'au 10 novembre 2021, l'institut INRAP est autorisé à stationner sur les places de stationnement cités ci-dessus, il sera interdit à tous les véhicules de stationner au droit du monument aux morts place de la République et rue Jean Baptiste de la Salle à l'exception des véhicules de l'institut INRAP.

N° 2021-28934.

Article 2.

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Directionnelle Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise DS TRAVAUX - ZA du Moulin - 59710 AVELIN.
- Entreprise BTP Qualité 22 rue de la Joirie 59249 FROMELLES.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 5 octobre 2021
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : 08 OCT. 2021

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuve-d-ascq.fr